

Les subsides

Bien des choses ont changé depuis 1979, et comme l'a déjà dit à maintes reprises notre porte-parole en matière énergétique, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), dans des conditions appropriées, une fois assurée notre sécurité d'approvisionnement, le Nouveau parti démocratique approuverait l'exportation de gaz naturel aux États-Unis.

M. Stewart: Monsieur le Président, je demande à mon ami socialiste d'en face s'il faut prêter attention à ce qu'il dit. Il a déclaré catégoriquement que la nouvelle association était entièrement conservatrice. Il n'ignore pas que l'un des trois membres fondateurs est Stan Roberts, un ancien président de la Chambre de commerce et un libéral connu. Comment pouvons-nous croire le député quand il fait pareilles affirmations?

M. Riis: Si j'ai dit que presque tout le monde était conservateur . . .

M. Stewart: Ce n'est pas ce que j'ai entendu.

M. Riis: Si je n'ai pas dit «presque», c'est que, sur le plan des programmes, je ne vois pas de distinction nette entre les libéraux et les conservateurs. La politique libérale sur la plupart des questions ne se différencie pas nettement de celle des conservateurs.

Le seul parti politique qui diffère des conservateurs et des libéraux, c'est le Nouveau parti démocratique. J'affirme clairement que presque tous les participants sont des Canadiens de l'Ouest déçus qui avaient leur carte de membre du parti conservateur et qu'une poignée de participants sont des libéraux. Je ne vois guère de différence entre les uns et les autres.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat d'aujourd'hui. Je voudrais revenir aux observations du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan). De tous ceux de l'opposition qui sont intervenus aujourd'hui, c'est lui qui saisit le mieux le fond des problèmes auxquels nous devons faire face. J'ai remarqué qu'il écoutait attentivement ce que disait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse). Je crois qu'il comprend les problèmes.

• (1240)

L'Office national de l'énergie au Canada peut recevoir des instances du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), du comité permanent compétent des Communes, ou de membres des Communes, mais parce qu'il est un organisme parajudiciaire, il ne peut recevoir de directives. Il décide comme il le juge à propos dans l'intérêt national. Le Canada est ainsi fait.

La *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis, communément appelée la FERC, est aussi un organisme parajudiciaire. Il est organisé d'une façon très semblable à l'Office national de l'énergie. Tout comme dans le cas de l'Office, on ne peut pas lui ordonner d'adopter un règlement ou une politique. Je constate que la motion dont la Chambre est saisie parle des efforts faibles et futiles manifestés par le gouvernement du

Canada contre l'avis 256 de la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis. Je veux faire porter mes remarques sur cet aspect de la motion.

Pour commencer, je voudrais rappeler à la Chambre que l'attitude adoptée par le gouvernement à l'égard de sa politique énergétique diffère radicalement des mesures des gouvernements précédents qui semaient la contrariété et la discorde et qui étaient imprévisibles. En fait, je trouve un peu ironique que l'opposition libérale décide de dénoncer une décision d'un organisme de réglementation des États-Unis qui rappelle d'une façon frappante les tactiques autoritaires appliquées dans le Programme énergétique national des libéraux qui a ruiné de fond en comble l'industrie pétrolière et gazière de l'ouest du Canada.

M. Foster: Regardez le nombre d'emplois qu'ils ont perdu là-bas.

M. Shields: Par contraste, les politiques énergétiques de notre gouvernement sont édifiées sur les fondations solides de la consultation, de la coopération et du consensus.

Le député d'Algoma (M. Foster) me dit de regarder la situation actuelle. La situation actuelle, c'est que l'industrie est maintenant libre d'agir. Nous faisons exactement ce qu'elle a demandé. Nous avons déréglementé le secteur, nous avons conclu l'accord de l'Ouest et, si l'entente du lac Meech est entérinée, aucun gouvernement libéral ne pourra plus jamais causer un pareil désastre dans une région du pays.

L'accord de l'Ouest et les ententes sur les débouchés et les prix du gaz naturel ont fourni à notre industrie pétrolière et gazière un cadre de commercialisation flexible dans lequel elle peut concurrencer efficacement pour vendre ses produits au Canada et aux États-Unis. En ce qui concerne le commerce de l'énergie, nous supprimons méthodiquement les entraves réglementaires inutiles et nous comptons sur les forces du marché comme le moyen le plus efficace de distribuer les ressources énergétiques.

Nos politiques réussissent. Nos producteurs d'énergie sont capables de maintenir et même d'accroître leur part d'un marché international très compétitif. Les consommateurs canadiens bénéficient aussi de l'accès à des ressources énergétiques intérieures sûres et d'un prix raisonnable. Ce qui distingue vraiment notre attitude de celle que préconise l'opposition, c'est que nous travaillons avec les provinces, avec l'industrie, avec les consommateurs et avec nos partenaires commerciaux à mettre au point des politiques qui répondent aux besoins des acheteurs et des vendeurs.

Nous savons que nous sommes sur la bonne voie puisque, après la rencontre de janvier dernier, la première depuis 1977 des ministres de l'Énergie du Canada, ces derniers ont réaffirmé conjointement qu'il est crucial de respecter les forces du marché pour prendre les décisions les plus efficaces en matière d'offre et de demande énergétiques. Mais nous ne voulons pas en rester là.